Lou Mercadiou

Bulletin d'information de la commune de Saint Macaire n°46 - Janvier 2012

Le mot du Maire

L'année 2011 a été importante pour notre intercommunalité. La volonté gouvernementale de précipiter la fusion des Communautés de communes a donné lieu à de nombreuses discussions, fusion à deux, à quatre, à huit, pour finalement aboutir au statu quo. Il faudra reprendre les discussions avec nos voisins langonnais selon un calendrier que nous choisirons ensemble, l'avenir de Saint Macaire peut difficilement s'envisager sans ce rapprochement. Le travail déjà amorcé dans le cadre du Pays des Rives de Garonne (quatre CDC) et demain avec le SCOT (schéma de cohérence territorial à l'échelle du Sud Gironde, *voir page 6*) facilitera cette incontournable évolution.

Pour 2012, les projets communaux sont nombreux, ils mobiliseront les élus.

Je pense d'abord à la réalisation du réservoir sur le coteau de Pian *(photo ci contre)* qui remplacera notre vieux château d'eau et au lancement de la reconstruction des orgues de l'église Saint Sauveur.

La restructuration de la rue Bergoeing et Casse Liot, dans le prolongement de la résidence Logevie, viendra poursuivre la réhabilitation de ce quartier. Nous achèterons par ailleurs un terrain voisin pour élargir l'offre de stationnement.

L'installation de ralentisseurs cours de la République avec la création de places de parking sur la chaussée et la mise en place d'une circulation alternée, le ravalement du kiosque, la création d'un city stade, l'amélioration de l'éclairage public, différents travaux de voirie… autant de chantiers qui ne manqueront pas d'embellir notre commune et de préparer l'avenir.

Je vous souhaite à tous une heureuse année 2012, une bonne santé et beaucoup de réussite dans tout ce que vous entreprendrez.

Philippe PATANCHON

La construction du nouveau réservoir est en cours sur le coteau.

Ardilla, école de musique

Aujourd'hui, l'école de musique de l'association Ardilla rassemble toujours plus d'adhérents et compte 409 élèves en cours individuels, collectifs et ateliers. Il est encore possible d'intégrer l'atelier de musique Bal Trad', l'atelier d'initiation aux danses traditionnelles.

Les ateliers d'éveil musical accueillent un maximum de jeunes musiciens, les cours de batterie, guitare et piano rencontrent toujours le même succès et il est par conséquent difficile de satisfaire toutes les demandes.

En ce début d'année, de nombreuses réflexions sont à mener afin d'améliorer nos prestations, de développer nos activités, de faire face aux réalités sociales et financières actuelles... Le conseil d'administration propose de travailler par petits groupes thématiques et les ouvre aux adhérents de l'association et au public qui peut se sentir concerné. 4 grands axes de travails ont été déterminés : les finances, la vie de l'école et les projets pédagogiques, l'administration, la communication / programmation / diffusion.

Si vous souhaitez vous investir dans la vie d'Ardilla... contactez l'association !

Ardilla programme tout au long de l'année des manifestations …/…

Fête de la musique – Scène du prieuré

Les prochaines dates de manifestations :

▪ Vendredi 10 février : ardill'apéro rock'n'nroll avec The Pathfinders (4/2€)

▪ Mercredi 28 mars : « Crôa », spectacle jeune public dès 5 ans, fables de La Fontaine mises en musique (3€)

▪ Ardilla participera au carnaval de St Macaire les 30 et 31 mars

▪ Vendredi 13 avril : ardill'apéro avec 'Les pieds dans l'Herbe' (4/2€)

▪ Vendredi 11 mai : ardill'apéro (4/2€)

▪ Dimanche 3 juin : la Fête des élèves de l'école de musique donnera suite au projet particulier mis en place en 2011, autour des musiques à danser….et espère mobiliser ainsi parents et familles sur la piste de danse… Entrée libre.

▪ Nous terminerons l'année scolaire avec la Fête de la Musique le jeudi 21 juin 2012

→ contact **Ardilla**, 13 rue de Verdun, St Macaire
Tél/fax: 05.56.62.27.36 contact@ardilla.asso.fr
www.ardilla.asso.fr et

Comptes rendus des conseils municipaux

◆ Conseil municipal du 8 septembre 2011

Le Conseil municipal s'est réuni le 8 sept. 2011 à 19h, en présence de 16 élus. Absent excusé: J.Juge. Le compte rendu du Conseil municipal du 7 juillet 2011 est adopté à l'unanimité.

Avis sur le projet de suppression du pn 62 et de retablissement de la rd 672 - Avis sur le lancement de l'enquete publique du projet

Alain Falissard présente le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) établi par le Conseil Général concernant le projet «Suppression du PN62 et rétablissement de la RD672 ».

De ce dossier, il ressort notamment que :

- trois variantes ont été envisagées,
- le projet retenu correspond à la variante 1 avec gabarit à 2,75 m des ouvrages inférieurs sous voie ferrée et RD1113 (tracé visible sur le site internet communal),
- la réalisation de ce projet nécessite pour la Commune de St-Macaire la mise en compatibilité de son Plan d'Occupation des Sols (POS).

Considérant l'intérêt de cette réalisation qui va sécuriser les déplacements, notamment piétons et deux roues, entre la Commune de Saint-Macaire et les équipements publics tels que collège et stade situés au nord de la voie ferrée,

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après étude du projet, décide, à l'unanimité des membres présents moins une abstention (F Lassarade) :

- de donner un avis favorable à la réalisation de l'opération « suppression du PN62 et rétablissement de la RD672 » par mise en œuvre de la variante 1 avec gabarit à 2,75m des ouvrages inférieurs sous voie ferrée et RD1113
- d'approuver le lancement de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique relative à ce projet, comportant la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols de la Commune de Saint-Macaire.

TRAVAUX EAU POTABLE : CONSTRUCTION D'UN RESERVOIR DE 500 M3, SECTORISATION ET POSE DE STABILISATEURS *(photo page 1)*

Dans le cadre du renforcement de la desserte en eau potable, la Commune a lancé une consultation par procédure adaptée. Après analyse des offres par le Conseil municipal :

- l'entreprise Sade est retenue pour le lot 1, construction et équipement d'un réservoir de 500m³, pour un montant de 177 233,50€ HT plus option n°1 électricité fournie par panneau solaire pour 1 437€ HT plus variante n°4 alimentation du réservoir à l'opposée par passage en sous face pour 5 400€ HT soit au total 184 070,50€ HT et un délai global de 3,5 mois.
- l'entreprise Sade/Véolia est retenue pour le lot 2, sectorisation et pose de deux stabilisateurs, pour la somme de 39 737,50€ HT et un délai global de 2 mois.

Le Maire précise que cet important chantier permettra de mettre hors service notre vieux château d'eau devenu particulièrement fuyard. Le réservoir actuel de 150m³, situé au sommet de l'édifice, sera remplacé par un ouvrage beaucoup plus grand qui sécurisera l'approvisionnement en eau des Macariens. Construit sur le coteau de Pian, grâce à un terrain acquis par une précédente équipe municipale à la fin des années 1980. Il sera semi enterré.

Les travaux débuteront en novembre pour s'achever en mars 2012. Il conviendra ensuite de se pencher sur la démolition de l'ouvrage désaffecté.

AVIS SUR LE PROJET DE TRANSFERT DE LA COMPETENCE VOIRIE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Alain Falissard expose au Conseil municipal que la Commune doit se prononcer sur le transfert de la compétence voirie à la Communauté de Communes.

Après discussions en commission, reposant sur l'exemple des choix techniques effectués ces dernières années pour les travaux de voirie de la Commune et sur la programmation de ces derniers, il ressort :
- que la voirie en agglomération requiert des prestations spécifiques différentes du traitement appliqué à la voirie hors agglomération,
- que le financement de ces prestations spécifiques par abondement de la commune de Saint-Macaire parait difficile à mettre en œuvre en cas de transfert à la Communauté de Communes
- que l'intégration à la Communauté de Communes retardera la programmation des travaux de voirie qui restent à réaliser sur la commune, notamment les aménagements de places.

Considérant par ailleurs qu'il est inconcevable d'envisager des interventions sans étude approfondie prenant en compte le patrimoine architectural situé sur la commune,
Sur proposition du Maire, Le Conseil municipal, pour l'ensemble de ces raisons, et à l'unanimité, se prononce :
- pour le maintien au niveau communal de la voirie en agglomération,
- pour le transfert à la Communauté de communes de la voirie hors agglomération sous réserve du recrutement d'un technicien qui interviendrait sur les travaux de la voirie transférée et sur les questions de gestion du domaine public pour l'ensemble de la voirie.

DECISION MODIFICATIVE n°3 DU BUDGET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des modifications budgétaires doivent être effectuées pour permettre le règlement de factures en investissement et en fonctionnement.

Section d'investissement – Dépenses :

Article	Opération	Désignation	Montant
020		Dépenses imprévues	- 37 535,82€
2135	022	GR Bât.Divers	+ 4 762,02€
21538	022	GR Bât.Divers	+ 1 539,25€
2135	024	Rénov. bât. commun.	+ 24 089,65€
2183	025	Acquisition matériel	+ 755,27€
2184	025	Acquisition matériel	+ 4 684,13€
2188	025	Acquisition matériel	+ 1 705,50€

Section de fonctionnement – Dépenses :

Article	Opération	Désignation	Montant
022		Dépenses imprévues	- 700€
6554		Contributions aux organismes de regroupement	+ 700€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à ces modifications.

DIA

Le Conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes : Dulong, allée de Savignac, Escudey, place du général de Gaulle, Durandet, cours de la République, Abbess, résidence du Pic Vert.

DECISIONS DIVERSES

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité quatre membres pour siéger à la Commission intercommunale des impôts directs :
Délégués titulaires: Philippe Patanchon, Mme Olivier. Délégués suppléants: Dominique Scaravetti, Florence Lassarade.

INFORMATIONS DIVERSES

▪ Jean Loup Dutreuilh précise que les divers travaux programmés aux écoles ont été terminés dans les délais : le restaurant scolaire, la salle d'activité de la maternelle, le préau du primaire.

▪ Delphine Tach informe le Conseil municipal de son engagement auprès du Syndicat d'assainissement de rendre visite à quelques propriétaires de Saint Macaire dans le cadre du SPANC (assainissement non collectif).

▪ Dominique Scaravetti demande si pour l'éclairage public une étude peut être faite sur les zones non éclairées de la ville ainsi que sur la mise en valeur des bâtiments. Alain Falissard précise qu'une étude est en cours, le chiffrage sera bientôt connu.

◆ Conseil municipal du 13 octobre 2011

Le Conseil municipal s'est réuni le 13 octobre 2011 à 21h, en présence de 13 élus.
Absents excusés: D. Boulineau, J Juge, F. Lassarade, P. Vignaud.
Le compte rendu du Conseil municipal du 8 septembre 2011 est adopté à l'unanimité.

INTERCOMMUNALITE

Schéma de coopération intercommunale

Le Maire rappelle la position de la commune et de la CDC formulée courant juillet en réponse au schéma du Préfet. Non à une fusion avec le Langonnais dans les délais impartis, oui à l'ouverture de discussions pour envisager un rapprochement autour de projets communs. La situation a évolué ces derniers jours consécutivement à une réunion organisée par nos élus à la Commission de coopération intercommunale (CDCI) et les représentants de l'Etat à destination des collectivités du Sud Gironde. La nécessité de formuler des amendements plus précis semble s'imposer.

Dans cette perspective les CDC de la Réole et d'Auros nous ont informés qu'elles souhaitaient se rapprocher de celle de Langon. Si cette éventualité se concrétisait, notre CDC n'aurait d'autre choix que de se joindre à elles, un tel ensemble aurait d'ailleurs sa cohérence et serait sans doute préférable à un tête à tête avec nos voisins de rive gauche comme envisagé dans le schéma initial.
Alain Falissard pense que cette hypothèse doit retenir notre attention et rappelle que nous avons nombre de points communs avec le Réolais.
Dominique Scaravetti signale que d'autres perspectives seraient évoquées dans le Sud Gironde, notamment une grande CDC aux contours mal définis mais qui rassemblerait beaucoup plus que les quatre CDC citées précédemment. Une telle hypothèse semble d'après lui complètement déraisonnable et éloignerait la population et les élus d'une gouvernance vraiment démocratique.

BILAN DES DIFFERENTES COMMISSIONS DE LA CDC

▪ Danielle Pemptroit résume les nombreux dossiers suivis par la commission 6, en charge de l'enfance et du social :
Le nombre d'agréments d'assistantes maternelles a beaucoup augmenté sur le canton (80) et il se confirme que les locaux du RAM sont devenus trop étroits.
Le groupe de travail sur les services à la personne va proposer un transport en mini bus à destination de tous les âges.
Une réflexion sur les adolescents va se mettre en place et il serait souhaitable que la commune de Saint Macaire soit représentée par un élu dans ses discussions.

▪ La construction d'un centre de loisirs à Bertric sur la commune de Verdelais se précise.
Le choix du lieu a suscité des débats récents en Conseil communautaire, son caractère excentré, l'impossibilité d'agrandir le bâtiment dans le futur, l'absence d'espace extérieur d'accueil et de jeux autant d'éléments qui expliquent ces réserves. Pour le Maire de Saint-Macaire, la dimension communautaire de l'édifice n'a pas été vraiment prise en compte, il pense par ailleurs que ce choix acté en avril dernier a révélé des dysfonctionnements au sein de notre CDC. Le contexte des élections cantonales, l'annonce de la démission de Mme Combret, le rôle prépondérant de la commune de Verdelais dans la commission n'ont pas permis un véritable débat.

▪ Jean Loup Dutreuilh évoque le bilan en demi-teinte de la fête du sport et de la culture. Lieu de rencontre des associations, la manifestation peine à devenir vraiment populaire et la fréquentation reste modeste. La nécessité d'améliorer la communication a été évoquée. Certains préconisent de débuter dans l'après-midi et de prolonger en soirée avec des animations, l'édition 2012 se déroulerait sur le site du pôle sportif.

▪ Frank Zanette, qui a participé au recrutement de l'animateur intercommunal en charge notamment de la gestion du pôle sportif et de CAP 33, annonce qu'il prendra ses fonctions au début décembre. Ce poste à mi-temps va aider la CDC à mettre en œuvre une politique sportive.

▪ Valérie Bortot informe que la construction des logements d'urgence est en bonne voie. Ces chalets seront assemblés sur les communes de Saint Pierre d'Aurillac et de Saint Maixant.

▪ Le Maire, en charge de la Commission économie et tourisme, précise que le projet d'une signalétique commune à l'échelle de l'Entre Deux mers va enfin aboutir. Trois acteurs interviendront dans le financement, les CDC, les communes et les prestataires concernés. L'appel d'offre a été lancé, les prix seront connus en fin d'année et les commandes pourront s'échelonner sur trois ans. Des réunions d'informations seront organisées en début d'année, elles seront relayées par des articles dans la presse locale.

CONVENTION D'ASSISTANCE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'une assistance à maîtrise d'oeuvre a été sollicitée pour le suivi de travaux projetés pour la desserte des 23 logements de la future résidence Logévie concernant le réseau d'eau et le réseau assainissement eaux pluviales.

La proposition d'étude du Cabinet ingénierie SOCAMA pour un montant de travaux HT de 2 467,74 se décomposant ainsi : (1 135,95 € HT pour le réseau assainissement pluvial et 1 331,79€ HT pour le réseau AEP) a été retenue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention d'assistance et les avenants s'y référent.

PROJET DESSERTE 23 LOGEMENTS RESIDENCE LOGEVIE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de desserte de 23 logements Logévie

régit par un groupement de commande passé entre la commune pour la réalisation du réseau d'assainissement pluvial, l'AEP compétence de la commune pour la réalisation du réseau d'eau potable et le syndicat intercommunal d'assainissement de la Région de Saint-Macaire pour la réalisation du réseau assainissement pour un montant total HT de 54 000,00 €. Les travaux seront pris en charge par chaque budget respectif et se décomposent comme suit :

- pour la commune assainissement eaux pluviales 14 500 € HT soit 17 342 TTC
- pour le service AEP de la commune 17 000 €HT soit 20 332 € TTC
- pour le SIA de la Région de Saint-Macaire 19 991,97 € HT soit 26 910 € TTC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal valide le projet présenté et donne pouvoir à Monsieur le Maire, pour signer les marchés relatifs à l'assainissement eaux pluviales et AEP ainsi que les avenants si nécessaire.

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET SERVICE DE L'EAU

M. le Maire informe le Conseil Municipal que des modifications budgétaires doivent être effectuées en investissement pour permettre le règlement d'une avance forfaitaire pour l'entreprise SADE, titulaire du marché concernant la construction du réservoir de 500m³.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à ces modifications :

Section d'investissement - Dépenses

Article	Désignation	Montant
218	Autres immobilisations corporelles	- 10 424,66€
238-17	19° tranche	+ 10 424,66€

EMPRUNTS

Le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'emprunter, comme prévu dans le budget, afin de faire face à diverses dépenses d'investissement :

- 300 000 € pour notamment la réfection de la salle des fêtes, du restaurant scolaire…
- 140 000 € pour contribuer au financement de la construction du réservoir d'eau potable.

A ce jour, seul le Crédit agricole a formulé deux propositions. Nos partenaires habituels n'ayant pas répondus, d'autres banques vont être contactées. Le Maire s'engage à retenir le taux fixe le plus avantageux : unanimité du Conseil municipal.

La nouvelle rue "Patalo" passe au milieu de l'ensemble des logements Logevie.

POINT TRAVAUX

▪ La construction de la résidence Logévie progresse rapidement. Dans cette optique, la commune va engager des travaux d'élargissement de la rue Casse Liot et de réfection de la rue Bergoieng. Une réunion d'information, en présence de notre bureau d'études, a eu lieu en Mairie le mercredi 12 octobre. Les riverains ont découvert les plans des différents aménagements. Le dossier de consultation des entreprises sera lancé fin octobre.

▪ Alain Falissard informe que les grilles endommagées cours du 30 juillet seront remplacées, la pose de celles de la rue des Cordeliers sera bientôt terminée. Malgré plusieurs relances téléphoniques auprès de l'entreprise concernée, il signale que le remplacement de la barrière endommagée rue de Verdun n'a toujours pas été effectué, il demande qu'un courrier soit envoyé pour signifier notre mécontentement.

▪ Pour l'aménagement de la 2ème section de la rue François Bergoeing (de la rue Louis Blanc au Cours de la République + liaison avec le château d'eau) et de l'impasse Tambourin, il est proposé de retenir pour une mission de maîtrise d'œuvre et après consultation, l'offre du cabinet Escande pour un montant de 4750,00 € HT.

DIA

Le Conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes : Charov, rue de la Corne, Esteve, place du Mercadiou, Gravellier, rue du Thuron.

DECISIONS DIVERSES

Suite à la demande du chef de projet SCOT Sud Gironde, le Conseil Municipal nomme Dominique Scaravetti comme référent SCOT.

→ *voir carte du périmètre du SCOT page 6.*

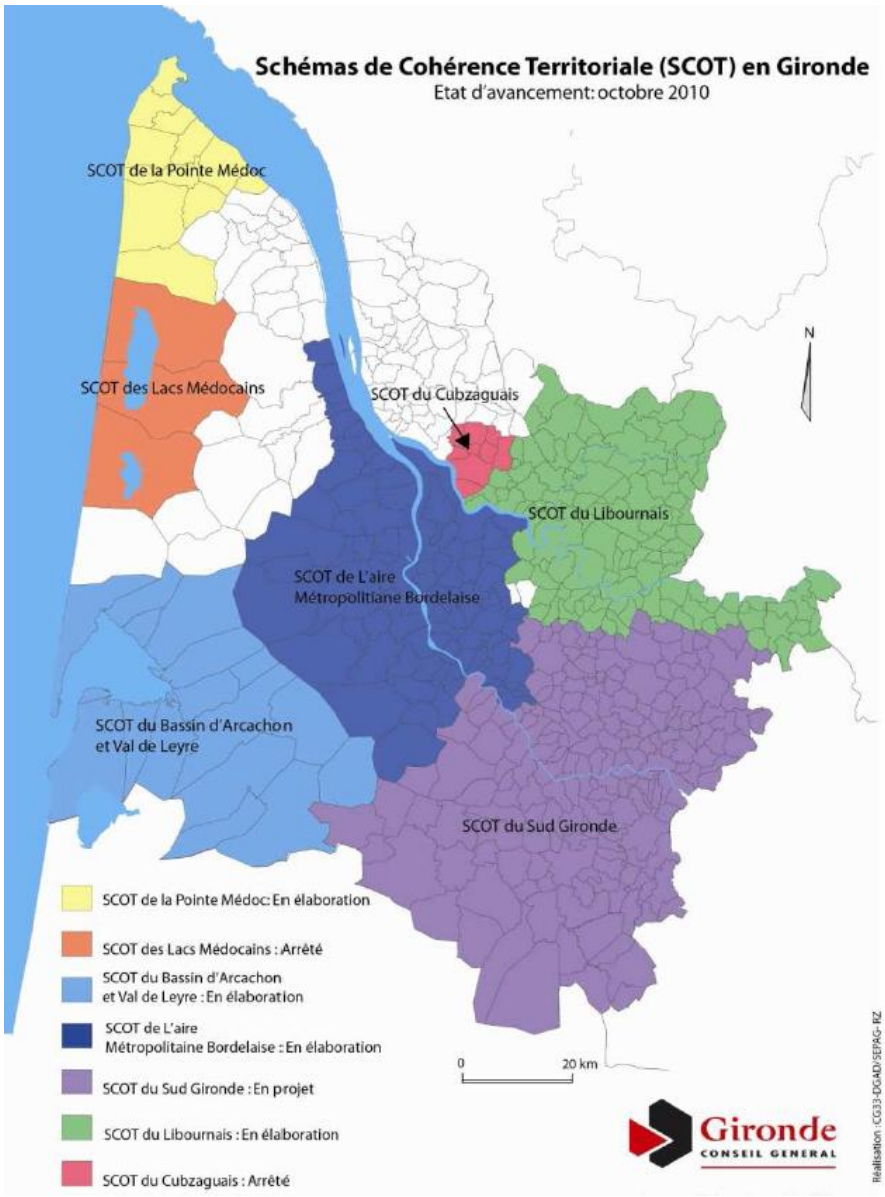

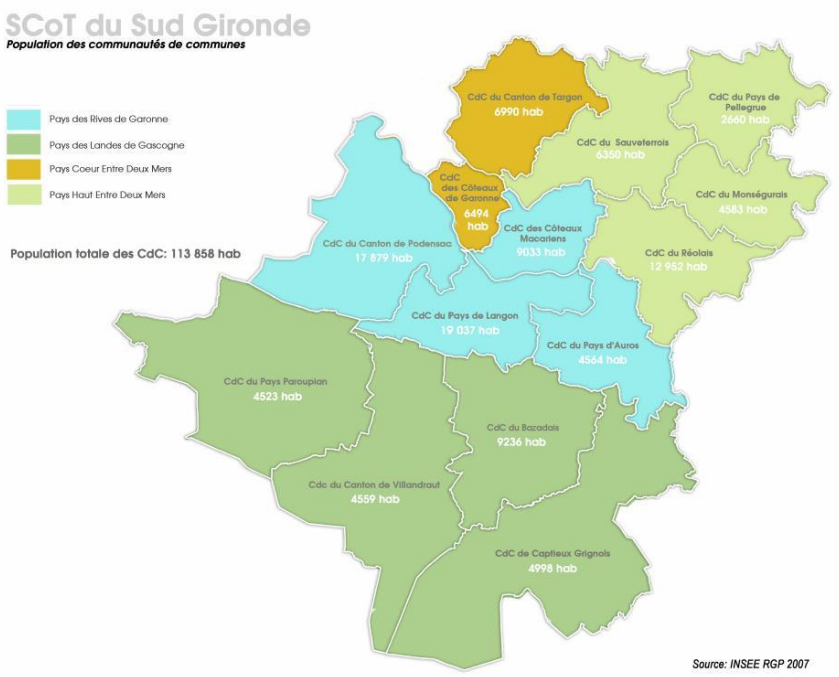

Le SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) concerne 15 communautés de communes et 189 communes.

INFORMATIONS DIVERSES

▪ Jean Loup Dutreuilh évoque le cambriolage récent du bureau de la directrice à l'école primaire. Deux ordinateurs portables ont été volés ainsi qu'un vidéo projecteur. Le Maire souligne que les écoles ont déjà été visitées, des mesures seront étudiées en commission pour protéger les locaux.

▪ Jean-Pierre Ramillon demande à ce qu'une tranchée, consécutive à des travaux allée de Savignac, fasse l'objet d'un rebouchage plus soigneux.

◆ Conseil municipal du 10 novembre 2011

Le Conseil municipal s'est réuni le 10 novembre 2011 à 19 h en présence de 14 élus. Absents excusés: JL Dutreuilh (procuration à V. Cosson), J Juge, M Latestère. Le compte rendu du Conseil municipal du 13 octobre est adopté à l'unanimité.

INTERCOMMUNALITE

Le Maire diffuse un courrier reçu ce jour en mairie émanant de M. Philippe Plagnol, Président de la CDC du Pays de Langon à destination des CDC du Sud Gironde et des Conseillers généraux. Ce dernier rappelle les nombreux débats qui agitent notre territoire depuis le printemps dernier suite aux préconisations du schéma départemental de coopération intercommunale initié par le Préfet. Après le rejet formulé en début d'été par les CDC des coteaux macariens et du Pays de Langon d'un projet de fusion dans les délais impartis, des scénarios à 4 (Langon, la Réole, Auros, St Macaire) voire à 8 en englobant les Landes girondines et le Bazadais ont été envisagés. Sa

préférence semble pencher vers le regroupement le plus large pour faire contrepoids « aux mastodontes des agglo-mérations libournaises, bordelaises et arcachon-naises » mais une majorité de délégués du Langonnais rejette toute fusion à court terme.
Le Maire souligne que si la perspective d'une fusion à quatre CDC semble rallier notre intercommunalité, tout le monde s'accorde sur la nécessité de prendre le temps de préparer ce rapprochement. Jamais nous n'avons autant dialogué avec nos voisins mais à ce jour règne la plus grande confusion sur l'avenir de nos intercommunalités du Sud Gironde.

DIA

Le Conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes : Escudey, place du général de Gaulle, Dume, cours Gambetta, Rénié cours de la République.

TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE

Le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur la modulation du prix des repas au restaurant scolaire.
Ce projet a fait l'objet de discussions préalables à l'occasion de différentes réunions où plusieurs simulations ont été étudiées.
Le prix tiendrait désormais compte du quotient familial. Au tarif unique à 2,50€, se substitueraient trois tranches, la première à 2€, la seconde à 2,50€, la dernière à 2,80€. Il rappelle que le prix de revient d'un repas en tenant compte de la dépense alimentaire, des frais d'exploitation et des frais de personnel s'élève à 4,31€. Dans tous les cas ce service resterait largement subventionné par le budget municipal.
Il précise que depuis deux ans la vente des tickets en mairie a été suspendue pour des raisons pratiques. Désormais le Trésor Public est chargé de l'envoi et du recouvrement des factures. Cette mesure a éloigné les familles en difficultés financières du centre communal d'action sociale mais nous savons que les impayés subsistent. L'objectif de cette mesure est d'alléger la facture des macariens les plus modestes, très peu d'entre eux sollicitant aujourd'hui une aide pour faire face à cette dépense incontournable. La somme exigée à minima, correspondrait à peu de chose près au coût de la seule dépense alimentaire (un peu moins de 2€). Ce montant est d'ailleurs préconisé par la FCPE qui suggère aux collectivités de ne faire payer que le prix de l'assiette. La modulation des tarifs de l'accueil périscolaire est d'ailleurs imposée par la CAF depuis deux ans à Saint Macaire.
Pour ces différentes raisons le Maire soumet au vote cette proposition.
Vincent Cosson pense qu'il est préférable d'en rester à la tarification unique, chaque famille devant régler la même somme pour un service identique.
Il donne ensuite lecture de la position de Jean-Loup Dutreuilh qui n'a pu être présent ce soir.
« Je suis contre cette formule car je la trouve injuste. En effet pour le même service, le prix sera différent selon les enfants et les familles. Pour moi le système le plus juste est le système actuel. Tout le monde paye le même prix et lorsqu'il y a des difficultés le CCAS aide. De plus le système proposé défavorise les familles où les parents travaillent et ont des petits salaires. Dans un petit village rural, l'école est un sujet sensible. Souvenons-nous pour l'accueil périscolaire des changements de tarification (paiement à l'heure et plus à la semaine). Nous avons organisé une réunion d'information avant la mise en place du système (ce qu'il faudrait faire) et à l'issue de cette réunion, nous avons été amené à créer un tarif à la demi-heure et non pas à l'heure alors que les tarifs en question sont beaucoup moins importants que le prix d'un repas. Donc nous sommes sur un sujet très sensible et je suis bien placé pour le savoir en étant sur le terrain quotidiennement et il faut bien réfléchir avant de prendre une telle décision ».
Florence Lassarade pense aussi que le changement proposé ne se justifie pas. Il va pénaliser les familles où les femmes travaillent. Elle constate cependant que les discussions préalables ont conduit à réduire l'amplitude de la tarification.
Dominique Scaravetti est favorable à cette nouvelle tarification qui vise à mieux prendre en compte la diversité de revenus des familles.
Danielle Pemptroit est aussi favorable, elle pense que les familles à petits revenus où les deux parents travaillent continueront à payer la même somme à savoir 2,50€. Par contre les ménages très modestes verront baisser leurs factures. Le CCAS n'apporte aucune aide pour le paiement de la cantine car les gens ne viennent pas solliciter la commune pour cette dépense, il faut en tenir compte et épauler les familles qui ne demandent jamais rien. Elle souligne enfin que la CAF demande aussi aux centres de loisirs de moduler leurs tarifs bien au-delà du projet de Saint Macaire.

→ La nouvelle tarification est adoptée à compter du premier janvier 2012.
Pour : 10 voix. Contre : 4 voix (V Cosson, JL Dutreuilh, F Lassarade, C. Alis). Abstention : 1

voix (D Tach). Absent au moment du vote : F. Zanette.
Arrivée de Franck Zanette à la réunion

DECISIONS DIVERSES

▪ Résidence François Bergoeing
Le Conseil municipal accepte à l'unanimité, à l'issue des travaux en cours, la rétrocession à la commune par Logévie de la voirie créée (rue ", voir photo page 5) ainsi que les espaces verts au centre de la résidence et l'ensemble de la partie piétonne.

▪ Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le marché visant à restructurer les rues Bergoeing (du Cours de la République au Château d'eau), Casse Liot (le long de la résidence Logévie) et impasse Tabourin pour un montant de travaux plafonnés à 290 000€ HT.

Départ de Dominique Scaravetti de la réunion

▪ Le Conseil municipal valide la nomination d'Alain Falissard pour siéger à la commission d'appel d'offres visant à attribuer le marché de travaux relatif à la mise en place des réseaux d'eau potable , de pluvial et d'assainissement rue Casse Liot.

▪ Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les résultats de la procédure de consultation par marché en procédure adaptée relative aux travaux Logévie – Assainissement Eaux Pluviales. L'offre de l'entreprise SOC a été retenue pour un montant total HT de 8 804,20 €. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à signer le marché et les avenants ainsi que les pièces nécessaires à la réalisation de ces travaux

▪ Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les résultats de la procédure de consultation par marché en procédure adaptée relative aux travaux Logévie – adduction eau potable. L'offre de l'entreprise SOC a été retenue pour un montant total HT de 13 574,45 € HT.
Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à signer le marché et les avenants ainsi que les pièces nécessaires à la réalisation de ces travaux

▪ Le Conseil municipal autorise le SDEEG à faire valoir les certificats d'économie d'énergie issus des travaux de modernisation de l'éclairage public communal.

▪ Le Conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire le contrat CNP assurances 2012 du personnel communal pour un montant de 20354€.

▪ Le Conseil municipal à l'unanimité décide la sortie de l'inventaire d'un tracteur hors d'usage stationné aux services techniques et ce pour l'euro symbolique.

▪ Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention adressée par le président du syndicat d'endiguement de St-Maixant–St-Macaire–Verdelais, chargé de l'entretien et de la vérification des digues. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention à hauteur de 700 € au syndicat d'endiguement.

▪ Le Conseil municipal accepte à l'unanimité d'allouer une subvention exceptionnelle de 1987€ à l'association « Les Médiévales ». Cette somme a pour objectif de l'aider à financer deux nouvelles manifestations au programme 2011, à savoir le concert dans l'église (pour moitié) et le buffet à la sortie. Par ailleurs la commune s'était engagée à prendre en charge la location de cabines sanitaires.

◆ Conseil municipal du 8 decembre 2011

Le Conseil municipal s'est réuni le 8 décembre 2011 à 21h en présence de 14 élus.
Absents excusés: J Juge, D. Pemptroit, D. Tach.
Le compte rendu du Conseil municipal du 10 novembre est adopté à l'unanimité.

INTERCOMMUNALITE

▪ Schéma intercommunal

Le Maire informe le conseil municipal des derniers développements de ce dossier. Finalement la CDC du Pays Langonnais a refusé d'amorcer une fusion avec ses voisins. Cette perspective de rassemblement à quatre voire à huit s'est éloignée. La CDC d'Auros a finalement opté pour le Réolais et notre CDC a réitéré sa demande initiale, c'est-à-dire prendre le temps d'étudier une éventuelle fusion avec le Langonnais. Ces différentes propositions seront présentées à la réunion de la CDCI pour validation, une majorité des deux tiers des élus siégeant dans cette commission garantirait pour nous le statu quo.

▪ Commission finances

D. Scaravetti évoque le rapport de M. Manzano, Trésorier principal à Langon, sur les perspectives financières de la CDC. Son excellente situation devrait lui permettre d'envisager différents projets dans les années à venir. La capacité d'autofinancement est satisfaisante et l'endettement faible.

▪ Commission culture et sport

J.L. Dutreuilh informe que la commission proposera le transfert à la CDC des terrains du Syndicat des sports Pian/ Saint Macaire ainsi que la tribune et les vestiaires. En ce qui concerne le syndicat Verdelais/Saint-Maixant/Semens, seuls les vestiaires reconstruits seraient pris en charge par la CDC ainsi que le fonctionnement. L'aide de l'Etat ne sera accordée à ce projet que si le syndicat est dissout.

▪ Commission culture

F. Lassarade souligne qu'à l'issue de l'étude sur les bibliothèques de notre CDC, les préconisations dans les deux scénarios envisagés, prévoient la naissance d'une médiathèque intercommunale à Saint Macaire. Elle s'articulerait à d'autres bibliothèques de moindre importance qui seraient implantées sur notre territoire et mises en réseau. Une présentation de l'étude sera réalisée lors du prochain conseil communautaire.

▪ Valérie Bortot informe qu'un des « logements jeunes » de la CDC, rue Thiers a été attribué à un habitant du canton. Elle explique aussi que le SISS s'est vu refuser par le Conseil général ses projets de navettes vers la gare de Langon, ces circuits ont été attribués à des transporteurs en charge des lignes régulières.

DECISIONS DIVERSES

▪ A l'unanimité du conseil municipal :
La convention établie avec les communes destinataires des repas du restaurant scolaire est modifiée. Les articles 2, 4,5 sont reformulés comme indiqué ci-dessous :
-Article 3 : Les charges de fonctionnement comprennent les fournitures alimentaires, les charges de personnel et les dépenses de fluides.
-Article 4 : La participation communale est versée mensuellement avec une régularisation éventuelle en fin d'année résultant de la réalité constatée au mois d'octobre.
-Article 5 : La présente convention est mise en place à compter de septembre 2011. Elle est valable un an et est renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties trois mois avant la date d'expiration.
Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le prix des repas des communes extérieures dont la confection est assurée par le restaurant scolaire :
- enfants communes extérieures : 3,95 €
- adultes communes extérieures : 4,00 €.

Le maire fait part du compte rendu du bilan scolaire de l'année 2010-2011 concernant la fourniture des repas pour St Macaire et les communes extérieures. Le bilan fait ressortir un trop perçu de 1231,43€ pour les communes extérieures dû à la baisse du prix de revient du repas. Le Conseil Municipal décide de rembourser le trop perçu aux communes extérieures au prorata du nombre de repas, soit pour 1) le RPI de Saint André du Bois, St Laurent du Bois et Ste Foy la Longue: 647,59€; 2) Caudrot: 506,81€; 3)Saint-Martial: 77,03€.
Ce trop perçu sera déduit sur la facture de décembre.

▪ Un emprunt de 300 000 € est contracté auprès de la Caisse des Dépôts à un taux de 4,51% pour une durée de 15 ans. Il permettra notamment de financer les travaux de voierie dans le prolongement de la résidence F. Bergoieng.

▪ Dans la perspective de l'extension du réseau d'éclairage public, une demande de subvention est formulée à destination du SDEEG, 20% avec un plafond de travaux de 60 000 €. Le coût des différentes opérations s'élèverait à 62 059,65 € HT soit 74 223,34€ TTC.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG 33), qui est autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur le département de la Gironde.

Les statuts du SDEEG, modifiés le 22 août 2006, désignent notre syndicat compétent en matière d'organisation du service public du gaz avec, en particulier, la possibilité de passer, avec les entreprises concessionnaires tout contrat ayant pour objet la distribution du gaz.

Il est important que la Commune accepte de transférer sa compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz au SDEEG pour les raisons suivantes :

- d'une part, cette compétence éminemment technique nécessite une expertise pour son exercice, et requiert ainsi des moyens humains, techniques, et financiers qui ne peuvent être assurés qu'au sein d'une structure de coopération dédiée à l'énergie ;
- d'autre part, les enjeux de sécurité et de qualité du gaz distribué qui incombent au gestionnaire du réseau de distribution, nécessitent l'efficience d'un contrôle de l'autorité concédante sur le concessionnaire en charge des missions précitées. L'efficience d'un tel contrôle requiert des moyens humains et techniques dont la commune ne peut se doter individuellement. La coopération intercommunale en ce domaine permet ainsi une nécessaire mutualisation des moyens. Le transfert de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique du gaz n'obèrera pas le dialogue entre la commune et GRDF en matière d'aménagement durable du territoire (développement et sécurité des réseaux gaziers,….) ;
- enfin, l'article L.2224-34 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la réalisation d'actions tendant à maîtriser la demande de gaz.

Le SDEEG, regroupant à terme, au sein d'un seul contrat de concession, les communes desservies par l'opérateur GRDF sur la base de contrats d'exploitation des réseaux de distribution publique du gaz issus du monopole, sera en mesure d'exercer le coûteux mais néanmoins primordial contrôle du concessionnaire. De même, le Syndicat pourra assurer l'analyse des dossiers d'extension du réseau en veillant à la pertinence des considérations financières conditionnant, selon le concessionnaire, le développement de ces réseaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment :

- l'article L.2224-31 précisant la nature des compétences des collectivités territoriales en tant qu'autorités concédantes de la distribution publique de gaz,
- l'article L.5211-17 précisant que le transfert de la compétence d'autorité concédante de la collectivité au syndicat entraîne la substitution du syndicat dans tous les droits et obligations reconnus par le traité de concession communal,

Vu la nécessité de mettre en place des contrôles efficaces de la distribution publique de gaz,

Vu la compétence optionnelle d'autorité concédante de la distribution de gaz du SDEEG,

Considérant l'intérêt que présente pour la commune ce transfert de compétence au SDEEG,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide de transférer la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique du gaz, et à ce titre le pouvoir concédant, au Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG), à compter du 1er janvier 2012.

▪ Dans la perspective d'un renforcement du réseau basse tension, la disparition des différents fils par un torsadé est envisagé, 250 000 € de travaux seraient nécessaires. La commune de Saint Macaire demande une prise en charge de ses travaux et s'engage à participer à hauteur de 20 %, soit 50 000 €.

▪ Un nouveau contrat a été établi avec l'entreprise Konica Minolta (location des matériels et contrat de maintenance). Pour le même prix, des photocopieurs neufs et plus performants seront installés. Un nouveau forfait est retenu qui sera régularisé une fois par an et non tous les trimestres, il tiendra compte des consommations. L'engagement est pris pour 5 ans.

ADMISSION EN NON VALEUR

Sur proposition de Monsieur le Trésorier par courrier explicatif du 7 octobre concernant un état d'admissions en non valeur pour un montant de 0,32 euros.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1 : Décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes correspondant à des impayés sur le restaurant scolaire :

Exercice 2011 – 3ème trimestre

- R 2-79, pour un montant de 0,04€
- R 2-6, pour un montant de 0,28€

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 0,32 euros.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

DECISION MODIFICATIVE N° 4 DU BUDGET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des modifications budgétaires doivent être effectuées pour permettre le règlement de factures en investissement et fonctionnement.

Section de fonctionnement – Dépenses

Article	Opération	Désignation	Montant
022		Dépenses imprévues	- 1 987,00€
654		Subventions de fonctionnement aux Associations	+ 1 987,00€

Sections d'investissement – Dépenses

Article	Opération	Désignation	Montant
21312	022	Gr. Bât. Divers	+ 1 948,28€
2135	022	Gr. Bât. Divers	+ 1 094,76€
2135	024	Rénovat° Bât. Comm	+ 4 336,58€
2151	016	TV Voirie	+ 141 003,40€
21534		Réseaux d'électrifi.	+ 120 000,00€

Sections d'investissement – Recettes

Article	Opération	Désignation	Montant
1641		Emprunt	+ 268 383,02€

DECISION MODIFICATIVE N° 5 DU BUDGET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une modification budgétaire doit être effectuée pour permettre de régulariser les intérêts de la ligne de trésorerie en fonctionnement.

Section de fonctionnement – Dépenses

Article	Opération	Désignation	Montant
022		Dépenses imprévues	- 122,05€
66111		Intérêts	+ 22,05€

MISSION SPS – TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur le maire rappelle l'obligation de désigner un coordonnateur Sécurité et de Protection de la Santé (S.P.S.) pour la réalisation des travaux de voirie (aménagement des rues Bergoeing, Casse Liot et Impasse Tambourin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- d'affecter un crédit de 2 000,00€ correspondant au montant estimé du coût TTC de cette mission.
- d'autoriser Monsieur le maire à organiser la consultation nécessaire à la désignation d'un coordonnateur S.P.S., et à retenir l'offre la moins disante, sous réserve qu'elle ne dépasse pas le crédit budgétaire ouvert (2 000,00€) en passant commande par signature des pièces nécessaires.

DIA

Le Conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes : lieu dit le Pian, SCI du Pian, Ladra, rue d'Aulède, Dubrous, rue Bergoieng, Barthe, place Messidan.

INFORMATIONS DIVERSES

▪ Le Maire informe le conseil municipal que la dernière réunion du comité de pilotage du SMEAG concernant l'étude Garonne se tiendra le 20 décembre de 10h à 12h 30 en mairie.

▪ Daniel Boulineau évoque la question du matériel mis à disposition du public à la salle des fêtes et son entretien. Le Maire précise qu'une réunion devra être organisée avec les associations pour évoquer le fonctionnement de l'édifice restructuré.

▪ Le Maire évoque les nombreuses coupures de courant qui ont affecté la commune ces dernières semaines. Renseignements pris, les vols d'étourneaux en seraient responsables. De tels incidents, d'après les services concernés, ne sauraient engager la responsabilité d'ERDF.

Jardins familiaux

L'association vous informe qu'il reste une parcelle libre. Contacter la mairie : 05 56 63 03 64.

Info citoyenne : Cartes électorales

Les nouvelles cartes électorales vont être établies. Si vous avez déménagé dans Saint Macaire et changé d'adresse, merci d'en informer le secrétariat de mairie avant le 20 février (avec un justificatif de domicile).

Inscriptions à l'école

Si votre enfant est né en 2009, afin qu'il puisse fréquenter l'école maternelle de Saint-Macaire à la rentrée de septembre, vous pouvez dès maintenant effectuer les démarches suivantes:
- inscription auprès de la Mairie (05 56 63 03 64),
- admission à l'école maternelle (05 56 62 31 78).

→ Pièces à fournir : Livret de famille, carnet de santé de l'enfant, justificatif de domicile.

Carnaval 2012

Carnaval se prépare... avec pour thème "La Musique". La fête commencera le vendredi 30 mars au soir avec le passage des Mémés Griottes qui prélèveront l'impôt de Carnaval. Le Samedi 31 mars, nous nous retrouverons à la salle des fêtes à partir de 12h pour manger et boire ce que les Mémés auront récolté (c'est gratuit !); à partir de 14h30, maquillage à la Maison de retraite, puis RDV à 16h au Château de Tardes pour le spectacle et le goûter offert aux enfants. Le défilé débutera à 17h. Le soir un repas payant vous sera proposé suivi d'un bal ouvert à tous... Enfin le dimanche 1er avril, nous nous retrouverons à partir de 11h pour ranger et manger.

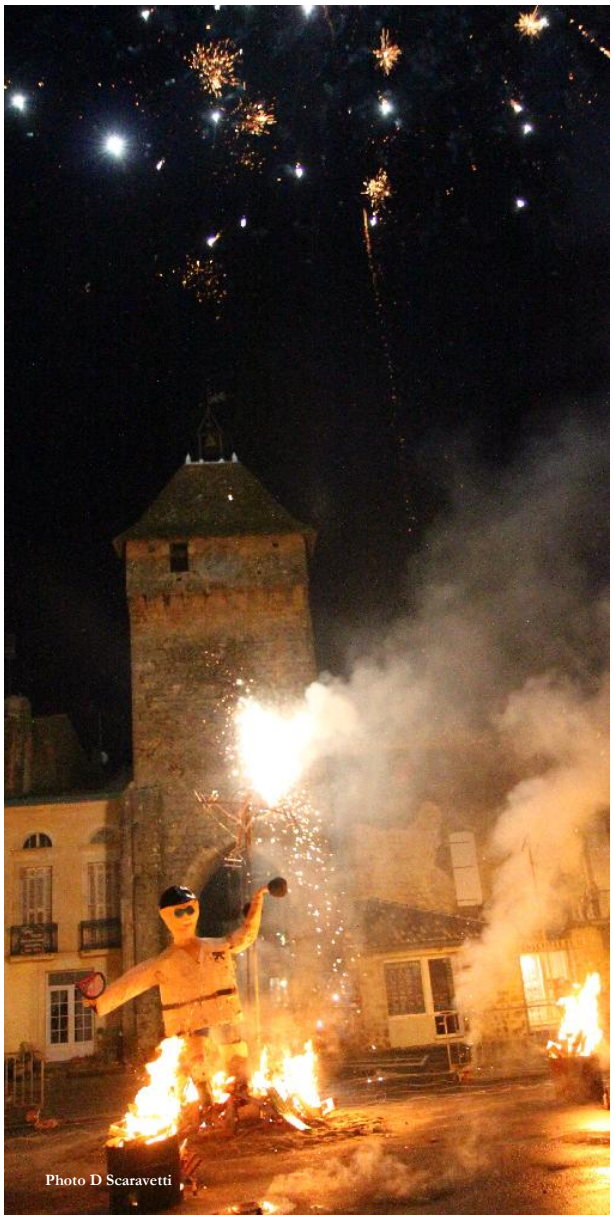
Photo D Scaravetti

Si vous souhaitez participer à l'organisation du Carnaval, à l'élaboration du char, à la distribution des programmes, au collage des affiches etc... c'est ouvert à tous ! → Vous pouvez contacter Corinne Vasquez, présidente de l'association des parents d'élèves: 05 56 63 42 44 , famille-vasquez@ orange.fr

Dans le panneau

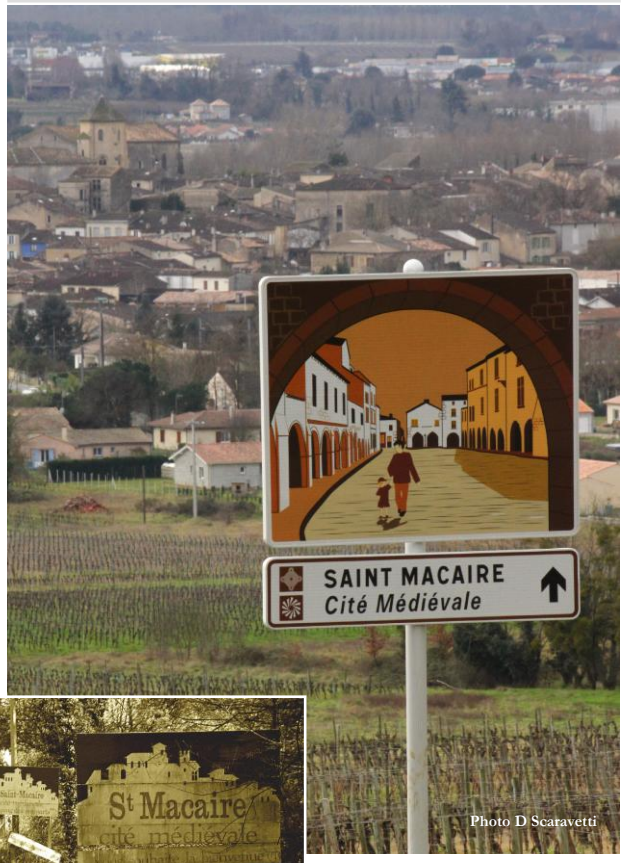

Photo D Scaravetti

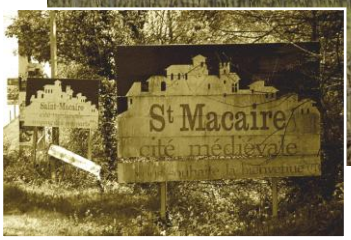

Aux diverses entrées de ville, le conseil municipal a souhaité installer de nouveaux panneaux qui indiquent la présence de Saint-Macaire "cité médiévale". Les touristes ne peuvent que tomber sur le panneau !

Crotte !

Comment vivre mieux, tout en souhaitant une ville plus belle et accueillante ?
Par négligence, trop de propriétaire de chiens laissent leur animal polluer notre ville. C'est pourquoi nous avons décidé de mener une campagne de sensibilisation sur la propreté. Ramasser s'avère la seule solution au problème de pollution canine.

Nous invitons tous les propriétaires de chiens à acquérir ce réflexe. Ainsi notre environnement sera plus agréable.

Directeur de la publication : Philippe PATANCHON – Rédaction, mise en page : Dominique SCARAVETTI – Dépôt légal à parution – Imprimé par la mairie de Saint Macaire – tirage: 1000 ex. – communication@saintmacaire.fr